

Annonce de l'ALNU suite à l'élection du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour un mandat 2022-2024.

L'élection du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 14 octobre 2021 pour le mandat 2022-2024 a été accueillie chaleureusement par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU). Celle-ci constitue une opportunité prodigieuse, qui est offerte au Luxembourg pour accentuer sur la scène nationale et internationale la mise en valeur des droits de l'homme dans un contexte mondial tourmenté. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, précise dans son nouveau rapport Notre Programme commun, qui vient d'être publié en Septembre 2021, que nous sommes à un tournant de l'histoire. L'humanité doit réagir de toute urgence et n'a que deux choix possibles: continuer comme avant et prendre le risque du délitement et de la crise perpétuelle avec entre autres des inégalités déstabilisatrices et des droits humains de moins en moins respectés ou celui du sursaut avec entre autres la confiance et la protection sociale et un attachement inébranlable à l'universalité et à l'indivisibilité des droits humains. La valorisation d'un tel attachement aux droits humains nécessite une prise en considération renforcée de ces droits dans beaucoup de secteurs de la société sur la base d'une approche inclusive et cohérente.

Les engagements volontaires pris par le Luxembourg lors de sa candidature au Conseil des Droits de l'homme sont orientés en fonction de quatre priorités:

- L'appui à l'état de droit, à l'espace civique et aux défenseurs des droits humains et la lutte contre l'impunité. La protection de l'universalité, l'inaliénabilité, l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains pour tous est confirmée d'une manière explicite. Il convient de relever le soutien du gouvernement dans le cadre de son action diplomatique et de sa politique de coopération au développement à la société civile indépendante qui œuvre pour les droits humains. De même, le soutien à la participation active et réelle de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits humains aux travaux du Conseil des droits de l'homme est important. Le Ministère des Affaires étrangères poursuit l'organisation de consultations régulières avec la société civile et les institutions nationales des droits humains.

- Le développement durable et l'action climatique fondés sur les droits humains. Le Luxembourg s'engage en particulier à continuer de respecter l'objectif fixé par les Nations Unies et de consacrer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Dans le domaine du développement durable, le Plan national pour le développement durable a été mentionné. Il est fait mention de la mise à disposition des instruments pour les parties prenantes et du soutien en vue de leur participation à la mise en œuvre du Plan national pour un développement durable et du Programme 2030.

Par contre, le plan d'action national du Luxembourg pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme 2020-2022 n'a pas été repris directement. Concernant l'action climatique, le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 n'a pas non plus été mentionné explicitement.

- L'égalité des genres et la lutte contre les discriminations.

- La protection et la promotion des droits des enfants.

Il convient de relever que les risques de violation des droits de l'homme en relation avec une nette augmentation des inégalités dans les pays et entre les pays, y compris au Luxembourg, n'ont pas été évoqués plus explicitement.

<https://maee.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/affaires-politiques/droits-de-l-homme/candidature-cdh-22-24.html>

https://maee.gouvernement.lu/fr/actualites/gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniqués%2B2021%2B10-octobre%2B15-asselborn-onu.html

<https://maee.gouvernement.lu/dam-assets/directions/d1/candidature-cdh/FR-Engagements-volontaires.pdf>